

**CERTIFIÉ CONFORMÉ
À L'ORIGINAL**

SLCI PARTICIPATIONS

Société par actions simplifiée au capital de 19 000 000 €
Siège social : 1 rue Croix Barret – 69007 LYON
391 577 608 RCS LYON

DECISION DU PRESIDENT DU 1^{er} JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 1^{er} janvier, M. Pierre BONNET, agissant en sa qualité de Président de la société par actions simplifiée SLCI PARTICIPATIONS, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 391 577 608, dont le siège social est situé 1 rue Croix Barret 69007 LYON, a pris la décision suivante :

I- CHANGEMENT ET REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GENERAL

Afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Jean-François PREVOT, Directeur Général démissionnaire, et conformément à l'article 16-B des statuts, le Président décide de nommer M. Kamel AOUDIA, né le 4 avril 1980 domicilié 5 rue Pierre Perrat 57000 METZ, en qualité de Directeur Général pour une durée indéterminée, sauf révocation prévue par les dispositions légales et statutaires de la société SLCI PARTICIPATIONS.

Intervenant aux présentes, Monsieur Kamel AOUDIA déclare accepter ses fonctions et n'être frappé d'aucune intervention ou déchéance susceptible de l'empêcher de les exercer.

Conformément aux statuts, Monsieur Kamel AOUDIA, en tant que Directeur Général de la société SLCI PARTICIPATIONS, dispose à l'égard des tiers le pouvoir de représenter la société, dans les mêmes conditions légales que celles dévolues au Président, et pour assister celui-ci dans la gestion et l'administration de la société.

Indépendamment des responsabilités et pouvoirs inhérents au mandat confié au dirigeant, tels que ceux-ci définis par la loi, les statuts et qui sont attachés à la représentation légale de la société, les objectifs et missions spécifiques impartis au Directeur Général seront définis annuellement avec le Président.

Enfin, Monsieur Kamel AOUDIA, en tant que Directeur Général, est autorisé à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations à ses collaborateurs.

Monsieur Kamel AOUDIA accepte d'exercer cette fonction de Directeur Général de la société SLCI PARTICIPATIONS. Toutefois il sera remboursé des frais engagés pour la société sur présentation des justificatifs conformément aux usages de la société.

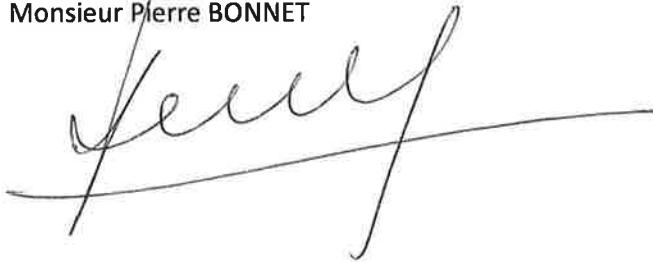
II- Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir les formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi.

Fait à LYON

Le 1^{er} janvier 2025

LE PRESIDENT

Monsieur Pierre BONNET



Monsieur Kamel AOUDIA

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

Bon pour acceptation des fonctions de directeur
Général

